POUR TRAVAILLER EN SÉCURITÉ Capter et ventiler Détecter En cas d'accident alerter les secours* 18 Pompiers 15 SAMU 112 Urgences Pour éviter le sur accident

Fédération Viticole de l'Anjou et de Saumur (FVAS)

73 rue Plantagenêt - BP 62444 49024 ANGERS CEDEX 02 02 41 88 60 57

Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Maine-et-Loire

3 rue Charles Lacretelle, BEAUCOUZÉ 49938 ANGERS CEDEX 9 02 41 31 77 82 - santesecurite@msa49.msa.fr

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de Maine-et-Loire

12 rue Papiau de la Verrie, 49036 ANGERS 02 41 54 52 75 - ddets-uc2@maine-et-loire.gouv.fr







ALERTE CO₂ Persistance des accidents mortels

En vinification, la fermentation du moût engendre la formation de dioxyde de carbone (CO₂). Ce gaz inodore et incolore étant plus lourd que l'air, il a tendance à s'accumuler dans les parties basses et dans les espaces confinés. Il y a un risque fort d'asphyxie à tout moment et en tout point de la cave.





AGISSEZ EN PRÉVENTION!



CAPTAGE - VENTILATION

Ne comptez pas uniquement sur la ventilation naturelle mais misez en priorité sur un captage à la source et une ventilation mécanique. Ventilez les cuves mêmes vides avant d'y entrer.

CAPTAGE À LA SOURCE

- Le captage doit se faire au plus près du point d'émission de CO₂.
- · Le rejet doit se faire à l'extérieur du bâtiment.
- Le débit est calculé en fonction des surfaces de captage.
- Il doit y avoir une compensation du débit extrait par un débit équivalent d'air neuf.

VENTILATION MÉCANIQUE

- Il faut introduire l'air neuf et extraire l'air pollué par l'installation de ventilateurs fixes.
- Les débits sont calculés en fonction de la capacité de production de la cave avec une concentration maximale inférieure à 0,5%.
- La valeur indicative est : 5m³ /h par hl de vin produit.
- N'oubliez pas la ventilation des espaces confinés tels que les cuves lors des opérations de pigeage, décuvage et nettoyage.



DETECTION DU CO₂

Bannissez le test de la bougie et du briquet! En effet, la flamme peut continuer à brûler malgré un taux toxique ou mortel de CO₂.

- Assurez la détection permanente de CO₂ au moyen :
 - d'une installation de détection fixe (mais attention, dans ce cas, à bien choisir les points de détection)
 - de détecteurs de CO₂ portables, en complément.
- La fréquence d'étalonnage est à respecter.
- Fixes ou portables, les détecteurs sont avec sondes ou prises d'atmosphères déportées pour un contrôle en dehors des zones dangereuses.
- Les contrôles dans les cuves, points bas etc. sont à effectuer avant d'y entrer.
 Ils sont à réaliser avec un appareil portable en présence de surveillant.
- La détection doit se faire tout au long des travaux.







ORGANISATION DES SECOURS

- Mettez en place une procédure de secours connue de tous comprenant des consignes claires.
- Attention! Descendre dans une cuve pour sortir une personne inconsciente est très risqué, c'est à proscrire: 1 personne sur 3 a été intoxiquée en portant secours.
- Mettez en place des formations aux gestes de premiers secours.
- En cas d'accident, appelez immédiatement les secours : 18 (pompiers), 15 (samu) et 112 (urgences) .



ORGANISATION DU TRAVAIL FORMATION

- Assurez la formation de vos personnels (cela va au-delà de la sensibilisation/information) y compris pour les travailleurs saisonniers et en CDD de courte durée.
- Vérifiez que la formation a été bien reçue notamment auprès des travailleurs étrangers ne maîtrisant pas la langue française.
- Seules les personnes habilitées peuvent intervenir en cuve et doivent le faire à 2 : le surveillant à l'extérieur, l'intervenant équipé d'un masque autosauveteur.
- Affichez les procédures d'intervention, les consignes de sécurité y compris pour secourir.
- Identifiez et évaluez les situations de travail à risque pour vos salariés. Et retranscrivez les dans votre document unique.